

Royan, le 17 DEC. 2018
08 FEV. 2019

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES

Dossier suivi par Julien YOUINOU
Responsable du Service Juridique
Tél. : 05.46.39.56.65
JY/EG

Madame Elisabeth HEIM
Gérante
de la Société DESSENNE ELISABETH

7 rue du Haut Bourg
41000 BLOIS

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception
N°2C 127 885 9594 4

2^{ème} Cluodi
N°2C 127 886 05117

Objet : Avenant n°1 à la Convention de Partenariat
pour la participation de la Société DESSENNE ELISABETH
à la manifestation « ROYAN PASSION - JAPON - Édition 2018 »

Madame,

Je vous remercie de bien vouloir trouver ci-joint, pour attribution, un exemplaire « original » de l'Avenant n°1 à la convention de partenariat désignée en objet, conclue entre la Ville de ROYAN et la Société DESSENNE ELISABETH.

Monsieur Julien YOUINOU, *Responsable du Service Juridique* - ☎ 05.46.39.56.65 - ainsi que le Service Communication - ☎ 05.46.39.74.20 - se tiennent à votre disposition pour les éventuels compléments d'information que vous pourriez souhaiter obtenir.

Je vous souhaite bonne réception de ce document et je vous prie de croire, Madame, en l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Maire,
par délégation,
Le Premier Adjoint,



Jean-Paul CLECH

Recep. au RAR
le 8.02.19

P.J./1

En provenance de :

~~Mme Elisabeth HEIT
Societe SESSAIVE Elisabeth
Fame du Haut Breuil
41000 Blois~~

SGR12 V2 - PTC 30A - 2016/02/01 - 0817



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
Numéro de l'AR : AR 2C 127 886 0511 7



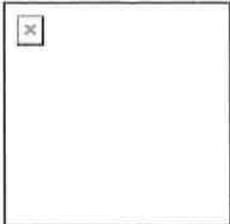
Renvoyer à FRAB

Présenté / Avisé le :	11/12/19
Distribué le :	11/12/19
Je soussigné déclare être	Signature
<input type="checkbox"/> Le destinataire	(Préciser Nom et Prénom)
<input type="checkbox"/> Le mandataire	(Date)
<input type="checkbox"/> CNI/Permis de conduire	Signature Facteur*
<input type="checkbox"/> Autre :	

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.
LA POSTE AGRÈMENT N° C606

Ville de Royan SJ
Hôtel de Ville (Art. 160000 RP3)
80 avenue de Beaucellac
17205 ROYAN Cedex





COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES

D 18.813

**CONVENTION POUR LA PARTICIPATION DE MADAME ELISABETH HEIM
A « ROYAN PASSION JAPON » - ÉDITION 2018**

AVENANT N°1

ENTRE

La Ville de ROYAN représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par son Premier Adjoint, Monsieur Patrick MARENGO, en vertu de l'arrêté ASG n° 14.0689 en date du 17 avril 2014, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

ci-après désignée « **la Ville** »,

D'UNE PART,

ET

La société DESSENNE ELISABETH, enregistrée sous le numéro 330 786 823 RM, dont le siège social est situé 7 rue du Haut Bourg à BLOIS (41000), représentée par Madame Elisabeth HEIM, sa Gérante en exercice, dûment habilitée à l'effet des présentes,

ci-après désignée « **la Société** »,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

La Ville de ROYAN organisait les 17 et 18 novembre 2018, l'évènement « ROYAN PASSION JAPON ». Cette manifestation consistait en une série de manifestations culturelles et deux journées de convention, visant à promouvoir la culture japonaise sous tous ses aspects.

Dans le cadre de son activité, Madame Elisabeth HEIM a souhaité bénéficier d'un stand au Palais des Congrès de ROYAN et une convention a donc été conclue le 10 septembre 2018, enregistrée sous le numéro D 18.517.

Consécutivement à cette convention, la Ville a de nouveau sollicité le concours de Madame HEIM afin qu'elle organise un atelier supplémentaire durant cette manifestation.

Compte tenu de l'accord de Madame HEIM, le présent avenant n°1 a pour objet d'acter cet atelier supplémentaire.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

En plus des engagements visés par la convention de participation de Madame Elisabeth HEIM à « ROYAN PASSION JAPON » - Édition 2018, Madame HEIM a assuré un atelier complémentaire, le 18 novembre 2018, pour un montant de 100 € T.T.C. (cent euros Toutes Taxes Comprises).

ARTICLE 2

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Fait à ROYAN, le 17 DEC. 2018
en trois exemplaires originaux

Pour **la Société**,
La Gérante,

Elisabeth Heim



Pour la Ville de ROYAN, Pour le Maire,
par délégation, le Premier Adjoint,

Jean-Paul Clech

Elisabeth HEIM

Jean-Paul CLECH